

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINT-THIBÉRY

Portant sur la 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry

Objet de l'enquête :

Par arrêté n°2024-06-151, le Maire de Saint-Thibéry a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du projet de 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ayant pour objet d'accueillir un projet de développement de l'exploitation de la carrière « Sous les Monts » à travers :

- La réduction de l'espace boisé classé concerné par l'emprise du projet ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°5 ;
- L'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation;
- La création d'un zonage spécifique sur le règlement graphique du PLU afin de délimiter le secteur d'emprise du projet ;
- La création d'un zonage spécifique au sein du règlement écrit du PLU adapté aux caractéristiques du projet.

Le commissaire enquêteur :

Monsieur Jacques ARMING a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Contenu du dossier :

Le dossier d'enquête sera composé de l'ensemble des pièces du dossier de 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry, comprenant : le rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale, le plan de zonage après mise en compatibilité du PLU, le règlement écrit de la zone N après mise en compatibilité du PLU, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation relative à la zone Nc Carrière « Sous les Monts », la liste des emplacements réservés après mise en compatibilité du PLU, le résumé non technique, les pièces administratives, les avis PPA et l'avis de la MRAE.

Durée et modalités de l'enquête publique:

Le dossier sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du **lundi 22 juillet 2024 au jeudi 22 août 2024 inclus:**

- En Mairie de Saint-Thibéry : 1 Place de la Mairie, 34630 Saint-Thibéry, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- Sur site internet via le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/1ere-dp-emportant-mec-plu-saint-thibery/> (mention de ce lien sera faite sur le site internet de la Commune) ;
- Sur demande auprès de la Commune et aux frais du demandeur pour l'envoi d'un exemplaire papier.

Il sera possible de consigner ses observations :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en Mairie de Saint-Thibéry, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Sur registre dématérialisé disponible depuis le lien internet précisé ci-avant ;
- Par correspondance à l'attention du Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Saint-Thibéry : 1 Place de la Mairie, 34 630 Saint-Thibéry ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : dp-mec-plu-saint-thibery@democratie-active.fr

Il sera également possible d'accéder au dossier et au registre dématérialisés via une borne interactive mise à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du public, à l'accueil de la Mairie de Saint-Thibéry.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de Saint-Thibéry aux date et heures suivantes : **Lundi 22 juillet 2024 de 9h00 à 12h00, Lundi 05 août 2024 de 14h00 à 17h00 et Jeudi 22 août 2024 de 9h00 à 12h00.**

Issue de l'enquête :

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de l'Hérault et par le Commissaire-Enquêteur au Président du Tribunal Administratif. Aussi, une copie du rapport, des conclusions et avis motivés du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de Saint-Thibéry, ainsi que sur le site internet de la Commune, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver le projet de 1^{ère} déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry modifié, pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public, ainsi que des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Le Maire
Jean AUGÉ